

GESTION DU RISQUE REQUIN : LE COMITÉ FRANÇAIS DE L'UICN APPELLE À LA MISE EN PLACE DE POLITIQUES DE PRÉVENTION

A la fois touché par les drames humains causés par les morsures de requin et attaché à la préservation de la biodiversité marine, le Comité français de l'UICN appelle à une démarche rationnelle de la part des acteurs impliqués dans la gestion du risque requin dans les outre-mer.

A travers toutes les collectivités confrontées à ce risque, aussi bien en outre-mer qu'à l'étranger, les initiatives sont nombreuses pour tenter de comprendre et d'endiguer le phénomène. La compréhension des facteurs environnementaux et intrinsèques aux individus influençant le comportement des requins a significativement progressé ces dernières années, et les travaux scientifiques en cours continuent d'affiner cette connaissance nécessaire à une gestion optimisée de la problématique.

De manière rationnelle, la gestion du risque requin dans les territoires doit conduire les décideurs et acteurs locaux à promouvoir et mettre en œuvre toute mesure à même de contribuer avec certitude à la prévention du risque. A ce titre, le Comité français de l'UICN encourage :

- La mobilisation des sciences humaines dans l'émergence d'une culture partagée et comprise du risque requin dans les territoires ;
- La prise en compte des facteurs environnementaux influençant potentiellement le comportement des requins dans l'encadrement des activités nautiques (turbidité de l'eau, heure de la journée, houle), et la mise en place de systèmes de signalisation donnant une information objective sur le niveau de danger ;
- La mise en place de moyens de surveillance proactifs et non létaux dans les zones touristiques et sportives ;
- La gestion fondée sur les dernières informations scientifiques concernant les interactions touristiques avec les requins, couplée avec des mesures de contrôles adéquats ;
- L'application d'une gestion réglementée des déchets de pêche professionnelle ou de plaisance et l'émergence de filières de valorisation à terre ;
- La lutte contre la pollution des eaux côtières, notamment en zones portuaires et aux exutoires urbains, par l'amélioration des systèmes de collecte et de traitement des eaux usées et de ruissellement et plus généralement la conservation de bassins versants en bon état (continuum terre-mer) ;
- La prise en compte des besoins écologiques et des zones de reproduction des grands prédateurs dans l'exploitation des ressources halieutiques locales et les aménagements côtiers, notamment aquacoles ;

- L'acquisition en continu et leur partage en temps réel de connaissances scientifiques nécessaires à la compréhension du phénomène, et la prise en compte des démarches novatrices¹ dans l'adaptation des mesures de prévention ;
- La mise en place des moyens d'informations pour une meilleure prise en compte du risque par les usagers de la mer (système optimal et formation poussée des secours, applications smartphone, signalétiques adaptées, panneaux, spots médiatiques...).

A contrario, les mesures ayant des impacts sur l'environnement sont susceptibles d'engendrer en cascade d'autres problématiques écologiques tout en donnant au public une impression de fausse sécurité. A moins qu'elle ne corresponde au test d'un dispositif non encore éprouvé, toute mesure ne permettant pas une limitation certaine du risque se révèle inappropriée. En conséquence, le Comité français de l'UICN exprime son opposition à l'abattage des grands requins, méthode de limitation du risque inefficace², non déontologique et impactante pour la faune marine locale (tortues, raies, grands poissons). Les grands requins sont un maillon essentiel des écosystèmes marins aujourd'hui menacés. En contribuant au maintien de l'équilibre des chaînes alimentaires océaniques, ils garantissent leur résilience et permettent aux communautés locales de bénéficier des ressources qu'elles procurent. L'élimination aveugle et abusive des requins est à proscrire.

Ensuite, à titre structurel, le Comité français de l'UICN encourage les collectivités concernées par la problématique à se doter d'outils de gestion prévisionnels opposables, seuls outils à même d'éviter les décisions publiques d'urgence sans effets sécuritaires et dommageables pour les écosystèmes marins. La création et l'animation d'espaces de concertation et d'information associant décideurs locaux, scientifiques, médias et société civile est une mesure favorable à la compréhension et à l'acceptation des facteurs de risque par les populations. Les apports et contributions des sciences humaines dans le cadre de ces instances de réflexions seront déterminants. En outre, il apparaît nécessaire au Comité français de l'UICN que soit établie formellement une coopération internationale en matière de gestion du risque requin, fondée sur l'interdisciplinarité scientifique et le partage d'expérience.

En définitive, le Comité français de l'UICN tient à rappeler le caractère sauvage des habitats océaniques et naturels, et du risque intrinsèque et inévitable que représentent les grands prédateurs marins. Coutumièrement accepté dans de nombreuses collectivités et communautés, le requin est aujourd'hui trop souvent perçu comme un risque, en déconnexion des équilibres écosystémiques auquel il participe. Aussi, s'il n'apparaît concevable que de limiter le risque requin dans le cadre des nombreuses activités nautiques pratiquées, c'est bien la rationalité des décisions prises et le discernement avec lequel elles le sont qui sont seuls à même de fonder demain les bases d'une coexistence pacifiée.

¹ Clua, E. G. and Linnell, D. C. (2018). Individual shark profiling: an innovative and environmentally responsible approach for selectively managing human fatalities. *Conservation Letters*. DOI: 10.1111/conl.12612

² Wetherbee, B.M., C.G. Lowe, G.L. Crow. 1994 A review of sharks control in Hawaii with recommendations for future research. *Pac Sci* 48:95-115.